

**PATRO VILLERAY, CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 DÉCEMBRE 2025**

**PATRO VILLERAY, CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 DÉCEMBRE 2025**

**TABLE DES MATIÈRES**

	<b>Page</b>
Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 5
État des résultats	6
État de l'évolution des actifs nets	7
Bilan	8
État des flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 20
Renseignements complémentaires	21 - 23

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de  
PATRO VILLERAY, CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE

### *Opinion avec réserve*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme PATRO VILLERAY, CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles décrites dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion avec réserve*

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire une partie de ses produits d'activités de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 de l'actif à court terme au 31 décembre 2025, et des actifs nets au 1er janvier 2025 et au 31 décembre 2025. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2024, en raison des incidences possibles de la limitation semblable de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

#### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Sassi et associé<sup>1</sup> CPA inc.*

Montréal, le 11 mars 2026

---

<sup>1</sup> Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A133098

**PATRO VILLERAY, CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE****ÉTAT DES RÉSULTATS****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>PRODUITS</b>		
Apports et autres contributions (annexe A)	<b>2 573 970 \$</b>	2 738 227 \$
Programmes et services aux citoyens (annexe B)	<b>2 281 901</b>	2 205 672
Dons	<b>178 582</b>	146 142
Revenus de placements (annexe C)	<b>67 490</b>	157 078
	<b>5 101 943</b>	5 247 119
<b>CHARGES</b>		
Salaires et charges sociales	<b>4 207 506</b>	3 888 300
Frais administration (annexe D)	<b>527 113</b>	517 921
Frais entretien bâtiment et équipement (annexe E)	<b>271 490</b>	236 916
Programmes et services aux citoyens (annexe F)	<b>337 149</b>	351 625
Intérêts sur la dette à long terme	<b>2 077</b>	2 761
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>92 969</b>	73 061
Amortissement des actifs incorporels	<b>8 986</b>	8 986
	<b>5 447 290</b>	5 079 570
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>(345 347) \$</b>	167 549 \$

**PATRO VILLERAY, CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE****ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**

				2025	2024
	Investis en immo- bilisations	Affectés	Non affectés	Total	Total
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	<b>257 936</b>	<b>\$ 2 011 869</b>	<b>\$ -</b>	<b>\$ 2 269 805</b>	<b>\$ 2 102 256</b>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(101 955) *	-	(243 392)	(345 347)	167 549
Acquisition d'immobilisations	61 621	-	(61 621)	-	-
Remboursement des obligations découlant des contrats de location-acquisition	10 959	-	(10 959)	-	-
Affectations de l'exercice (note 15)	-	(125 383)	125 383	-	-
Utilisation de l'exercice (note 15)	-	(190 589)	190 589	-	-
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>228 561</b>	<b>\$ 1 695 897</b>	<b>\$ -</b>	<b>\$ 1 924 458</b>	<b>\$ 2 269 805</b>

\* Représenté par l'amortissement des immobilisations



**PATRO VILLERAY, CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE****ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<b>(345 347) \$</b>	167 549 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	<b>92 969</b>	73 061
Amortissement des actifs incorporels	<b>8 986</b>	8 986
	<b>(243 392)</b>	249 596
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 13)	<b>(52 675)</b>	26 698
	<b>(296 067)</b>	276 294
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<b>(61 621)</b>	(102 520)
Acquisition des placements	-	(797 584)
Disposition des placements	<b>619 441</b>	518 018
	<b>557 820</b>	(382 086)
<b>ACTIVITÉ DE FINANCEMENT</b>		
Remboursement d'obligations découlant des contrats de location-acquisition	<b>(10 959)</b>	(10 276)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>250 794</b>	(116 068)
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<b>272 304</b>	388 372
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<b>523 098 \$</b>	272 304 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

## **1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS**

PATRO VILLERAY, CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE est un organisme à but non lucratif, constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 1er janvier 2021, à la suite de la fusion de deux organismes, Patro Le Prevost et Centre de loisirs communautaire Lajeunesse. C'est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et il est exempté de l'impôt sur le revenu.

Ses objets sont les suivants :

promouvoir et diriger la formation sociale, intellectuelle, et physique des personnes ;

participer à l'épanouissement de la famille en suscitant son autonomie ;

favoriser la prise en charge des citoyens dans leur collectivité locale en utilisant le moyen privilégié du loisir, du sport, de l'action communautaire et de l'éducation ;

mettre en place des services d'entraide destinés à aider les personnes et les familles qui ont besoin de soutien et à développer une conscience et un souci de justice sociale

promouvoir le respect et la protection de l'environnement afin d'améliorer la qualité de vie de chaque citoyen.

## **2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes.

### ***Utilisation d'estimations***

La préparation d'états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés à l'actif et au passif et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les principales estimations comptables portent sur la durée de vie utile des immobilisations. Les montants établis et les renseignements divulgués sur la base de ces estimations et hypothèses pourraient être différents des résultats réels.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### *Comptabilisation des produits*

#### *Comptabilisation des apports*

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation ou relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme non amortissables sont comptabilisés directement à l'actif net.

Les apports relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme amortissables sont comptabilisés à titre d'apports reportés puis amortis de la même façon que les actifs auxquels ils se rapportent.

#### *Apports reçus sous forme de biens et de services*

L'organisme constate les apports reçus sous forme de biens et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se les procurer autrement pour son fonctionnement courant.

#### *Activités et apports des participants*

Les produits d'activités et les apports des participants sont constatés à titre de produits lorsque l'activité a été réalisée ou que les services ont été rendus.

#### *Campagnes de financement*

Les revenus de campagnes de financement sont constatés à titre de produits lorsque les événements ont eu lieu.

#### *Intérêts*

Les produits d'intérêts sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### *IMMOBILISATIONS CORPORELLES*

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et les taux annuels indiqués ci-dessous.

	<b>Méthodes</b>	<b>Périodes</b>
Équipement informatique	Amortissement linéaire	3 ans
Équipement d'animation	Amortissement linéaire	5 ans
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	5 ans
Matériel roulant	Amortissement linéaire	10 ans
Équipement de maintenance	Amortissement linéaire	5 ans
Équipement acquis en vertu d'un contrat de location-acquisition	Amortissement linéaire	5 ans

### *ACTIFS INCORPORELS*

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et la période indiquée ci-dessous.

	<b>Méthode</b>	<b>Période</b>
Site Web	Amortissement linéaire	5 ans

### *Dépréciation d'actifs à long terme*

Les actifs à long terme, qui comprennent les immobilisations corporelles et actifs incorporels, sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait excéder leur juste valeur. Le test de dépréciation consiste en une comparaison de la juste valeur des actifs avec leur valeur comptable. Lorsque la valeur comptable excède la juste valeur, une dépréciation est constatée aux résultats pour un montant égal à l'excédent.

### *Instruments financiers*

#### *Instruments financiers*

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, du compte d'épargne, des comptes clients et des subventions à recevoir.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### *Instruments financiers (suite)*

#### *Instruments financiers (suite)*

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs, des salaires et vacances à payer et d'une obligation découlant d'un contrat de location-acquisition.

#### *Coûts de transaction*

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

#### *Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

## 3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2025	2024
Épargne rachetable à intérêt quotidien	1 198 742 \$	2 453 183 \$
Dépôt à terme, taux de 3 %, échéant le 18 février 2026	635 000	-
	<b>1 833 742 \$</b>	<b>2 453 183 \$</b>

**PATRO VILLERAY, CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE****NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2025****4. DÉBITEURS**

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Comptes clients	85 177 \$	85 091 \$
Intérêts courus	16 670	-
Taxes à la consommation à recevoir	3 977	17 902
	<b>105 824 \$</b>	<b>102 993 \$</b>

**5. STOCKS**

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Produits d'entretien	3 131 \$	2 392 \$
Matières premières	3 821	3 914
Boutique Piscine	797	2 407
Chandail camp de jour	3 971	5 069
Uniformes	3 875	-
	<b>15 595 \$</b>	<b>13 782 \$</b>

**6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	<b>2025</b>	<b>2024</b>		
	<b>Coût</b>	<b>Amortissement cumulé</b>	<b>Valeur nette</b>	<b>Valeur nette</b>
Équipement informatique	317 505 \$	305 442 \$	12 063 \$	29 258 \$
Équipement d'animation	105 857	47 804	58 053	79 224
Améliorations locatives	121 961	37 548	84 413	83 416
Matériel roulant	52 136	12 165	39 971	45 185
Équipement de maintenance	63 568	31 074	32 494	9 331
Équipement acquis en vertu d'un contrat de location-acquisition	59 640	38 360	21 280	33 208
	<b>720 667 \$</b>	<b>472 393 \$</b>	<b>248 274 \$</b>	<b>279 622 \$</b>

**PATRO VILLERAY, CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE****NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2025**

---

**7. ACTIFS INCORPORELS**

			<b>2025</b>	<b>2024</b>
	<b>Coût</b>	<b>Amortissement cumulé</b>	<b>Valeur nette</b>	<b>Valeur nette</b>
Site Web	<b>44 930 \$</b>	<b>39 538 \$</b>	<b>5 392 \$</b>	<b>14 378 \$</b>

**8. CARTE DE CRÉDIT**

L'organisme dispose de trois cartes de crédit d'un montant total autorisé de 11 000 \$ portant intérêt au taux de 8,70 %. Au 31 décembre 2025, le solde des cartes de crédit a été payé en totalité.

**9. CRÉDITEURS**

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Comptes fournisseurs et frais courus	<b>58 155 \$</b>	<b>87 771 \$</b>
Salaires et vacances à payer	<b>257 645</b>	<b>219 501</b>
Sommes à remettre à l'État	<b>30 558</b>	<b>29 290</b>
	<b>346 358 \$</b>	<b>336 562 \$</b>

**PATRO VILLERAY, CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE****NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2025****10. APPORTS REPORTÉS**

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de projets de l'exercice subséquent. La variation survenue dans le solde des apports reportés est la suivante :

	Solde 31 décembre 2024	Encaissements/ Entente	Constatés à titre de produits	Solde 31 décembre 2025
Ministère de la Santé et des Services sociaux	2 277 \$	8 998 \$	9 025 \$	2 250 \$
Sécurité publique Canada	100 000	65 385	165 385	-
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	11 035	82 971	69 797	24 209
Ville de Montréal - autres	-	-	-	-
Ville de Montréal - conventions sécurité	50 554	419 034	469 588	-
Centraide	-	-	-	-
Desjardins	25 000	30 000	37 500	17 500
Industrielle Alliance	-	-	-	-
Fédération québécoise des centres communautaires de loisir	-	-	-	-
Fondation Sibylla Hesse	11 250	15 000	15 000	11 250
Ministère de la Santé et des services sociaux-mon premier emploi/Emploi jeunesse	-	13 100	8 733	4 367
Ministère de la Santé et des services sociaux-MVF mesure 3,1	-	18 517	14 826	3 691
Fondation des canadiens	-	22 084	6 334	15 750
RRM	-	16 693	11 573	5 120
L'appui	-	78 732	59 052	19 680
power corporation canada	-	15 000	-	15 000
PME montréal	-	35 000	-	35 000
	<b>200 116 \$</b>	<b>820 514 \$</b>	<b>866 813 \$</b>	<b>153 817 \$</b>

**PATRO VILLERAY, CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**31 DÉCEMBRE 2025**

---

**11. OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION**

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Contrat de location-acquisition pour des photocopieurs, échéant en septembre 2027 et février 2028, portant intérêt au taux de 6,65 %, payable par versements trimestriels égaux de 1 037 \$ et de 2 222 \$, capital et intérêts.	<b>25 104 \$</b>	36 063 \$
Portion des obligations découlants de contrats de location-acquisition échéant au cours du prochain exercice	<b>11 687</b>	10 959
	<b>13 417 \$</b>	25 104 \$

Les paiements minimums futurs exigibles sur les contrats de location-acquisition au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2026	13 036 \$
2027	11 791
2028	2 106
	26 933
Intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	1 829
	25 104 \$

**12. ENGAGEMENTS**

L'organisme s'est engagé en vertu d'un bail avec la Ville de Montréal, échéant en 2029, à titre de dons et de contributions. Il n'y aura aucun autre versement à faire à titre de loyer jusqu'à l'échéance.

# PATRO VILLERAY, CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2025

---

### 13. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2025	2024
Débiteurs	(2 831) \$	11 807 \$
Stocks	(1 813)	(6 887)
Subventions à recevoir	(21 139)	43 264
Frais payés d'avance	4 518	(2 154)
Créditeurs	9 796	6 538
Apports reportés	(46 299)	(121 606)
Inscriptions et sommes perçues d'avance	5 093	95 736
	<b>(52 675) \$</b>	<b>26 698 \$</b>

### 14. ORGANISME APPARENTÉ

L'organisme exerce une influence notable sur la FONDATION PATRO LE PREVOST, étant donné qu'il peut nommer deux administrateurs au conseil d'administration de la Fondation et jusqu'à une proportion du tiers des administrateurs lorsque le nombre total excède 10.

La FONDATION PATRO LE PREVOST est constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 13 février 1995. C'est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

En 2022, la FONDATION PATRO LE PREVOST a transféré l'entièreté de ses fonds à la FONDATION PÈRE RAYMOND-BERNIER (devenu aujourd'hui FONDATION PATRO). Le Patro Villeray détient un intérêt économique dans cette dernière fondation.

Durant l'exercice 2025, aucune opération n'a été réalisée entre l'organisme et la FONDATION PATRO LE PREVOST.

# PATRO VILLERAY, CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2025

---

### 15. AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Le conseil d'administration a résolu de transférer un montant de 125 383 \$ du fonds de Développement des programmes et des services aux citoyens vers aux actifs nets non affectés.

Le tableau suivant présente les variations de chacune des affectations:

	<b>Solde 31 décembre 2024</b>	<b>Utilisation</b>	<b>Affectation (transfert)</b>	<b>Solde 31 décembre 2025</b>
Développement des programmes et des services aux citoyens	1 043 230 \$	26 103 \$	(125 383) \$	891 744 \$
Rénovations, aménagements, matériel et équipement	742 593	164 486	-	578 107
Fonds de prévoyance 2023-2027	226 046	-	-	226 046
	<b>2 011 869 \$</b>	<b>190 589 \$</b>	<b>(125 383) \$</b>	<b>1 695 897 \$</b>

Ces montants grevés d'une affectation d'origine interne ne peuvent être utilisés à d'autres fins sans l'autorisation préalable du conseil d'administration.

### 16. ORGANISMES CONTRÔLÉS ET INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES

#### Fondation Patro

L'organisme détient un intérêt économique dans la Fondation Patro, en raison du fait que celle-ci détient et administre le Fonds Patro Villeray.

La Fondation Patro est un organisme constitué en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes ayant pour objectif de soutenir la mission des Patro, de contribuer au bien-être des individus et des collectivités, en assurant la planification et la coordination des actions regroupées de financement majeur et en veillant de façon responsable à la gestion des capitaux dédiés aux Patro.

Au 31 décembre 2025, selon les derniers états financiers disponibles de la Fondation Patro, le montant du Fonds Villeray à la disposition de l'organisme aux fins de soutenir des activités en lien avec sa mission et au maintien et au développement de ses immobilisations était de 2 376 076 \$.

## **17. INSTRUMENTS FINANCIERS**

### ***Risque de liquidité***

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses passifs financiers..

### ***Risque de crédit***

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié pour ses comptes clients et subventions à recevoir..

**PATRO VILLERAY, CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE****RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>ANNEXE A - APPORTS ET AUTRES CONTRIBUTIONS</b>		
Ville de Montréal		
Ville de Montréal - Bail	<b>696 200 \$</b>	682 180 \$
Conventions loisirs	<b>127 069</b>	126 001
Conventions sécurité	<b>473 288</b>	400 856
Autres	<b>5 667</b>	16 624
Subventions gouvernementales		
Sécurité publique Canada	<b>165 385</b>	178 052
Emploi Été Canada	<b>141 643</b>	133 557
Ministère de la Santé et des Services sociaux	<b>42 495</b>	35 398
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	<b>217 324</b>	398 654
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	<b>41 250</b>	58 000
Ministère de la Sécurité publique	<b>50 000</b>	50 000
Autres	<b>18 584</b>	6 270
Centraide	<b>214 095</b>	255 350
Autres contribution		
L'Appui	<b>59 052</b>	-
Altergo	<b>25 000</b>	25 766
Office municipale d'habitation de Montréal	-	10 162
L'Anonyme	-	-
Réseau réussite Montréal	<b>19 020</b>	61 105
Desjardins et autres contributions	<b>73 862</b>	97 984
	<b>2 369 934</b>	2 535 959
Fondations		
Fondation J.A. DeSève	<b>75 000</b>	75 000
Fondation Grace Dart	<b>25 000</b>	25 000
Fondation Sandra et Alain Bouchard	<b>60 421</b>	51 416
Autres fondations	<b>43 615</b>	50 852
	<b>204 036</b>	202 268
	<b>2 573 970 \$</b>	2 738 227 \$

**PATRO VILLERAY, CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE****RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>ANNEXE B - PRODUIT - PROGRAMMES ET SERVICES AUX CITOYENS</b>		
Inscriptions	<b>1 615 885 \$</b>	1 648 810 \$
Boutiques, traiteurs et contrats	<b>102 302</b>	95 470
	<b>1 718 187</b>	1 744 280
Location de locaux	<b>366 917</b>	325 336
Ventes de repas et de nourriture	<b>196 797</b>	136 056
	<b>563 714</b>	461 392
	<b>2 281 901 \$</b>	2 205 672 \$
<b>ANNEXE C - REVENUS DE PLACEMENTS</b>		
Intérêts	<b>67 490 \$</b>	79 534 \$
Dividendes	-	20 071
Gains et pertes sur la disposition des placements	-	57 473
	<b>67 490 \$</b>	157 078 \$
<b>ANNEXE D - FRAIS ADMINISTRATION</b>		
Assurances	<b>20 781 \$</b>	19 746 \$
Honoraires professionnels	<b>281 090</b>	284 717
Cotisations et représentation	<b>41 258</b>	32 220
Frais de bureau	<b>107 656</b>	104 686
Frais bancaires	<b>76 328</b>	76 552
	<b>527 113 \$</b>	517 921 \$
<b>ANNEXE E - FRAIS ENTRETIEN BÂTIMENT ET ÉQUIPEMENT</b>		
Frais de bâtiment		
Entretien mécanique	<b>85 183 \$</b>	79 461 \$
Entretien du bâtiment	<b>94 075</b>	89 709
Entretien ménager	<b>59 586</b>	25 346
Entretien d'équipement		
Autre équipement	<b>24 937</b>	36 841
Service de transport		
Essence et entretien	<b>7 709</b>	5 559
	<b>271 490 \$</b>	236 916 \$

**PATRO VILLERAY, CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE**

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>ANNEXE F - CHARGES - PROGRAMMES ET SERVICES AUX CITOYENS</b>		
Transport	1 377 \$	1 839 \$
Secteur aquatique	26 509	55 429
Denrées alimentaires	97 477	79 536
	<b>125 363</b>	136 804
Matériel d'activités et sorties	133 569	119 396
Honoraires professionnels - Technicien auditorium	78 217	95 425
	<b>211 786</b>	214 821
	<b>337 149 \$</b>	<b>351 625 \$</b>

**ANNEXE G - L'APPUI**

<b>Produits</b>		
Subvention l'Appui	59 052 \$	- \$
<b>Charges d'exploitation</b>		
Salaires et charges sociales	46 296	-
Matériels d'activités et Sorties	9 944	-
Frais administratifs	2 812	-
	<b>59 052</b>	-
<b>Bénéfice net</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>